

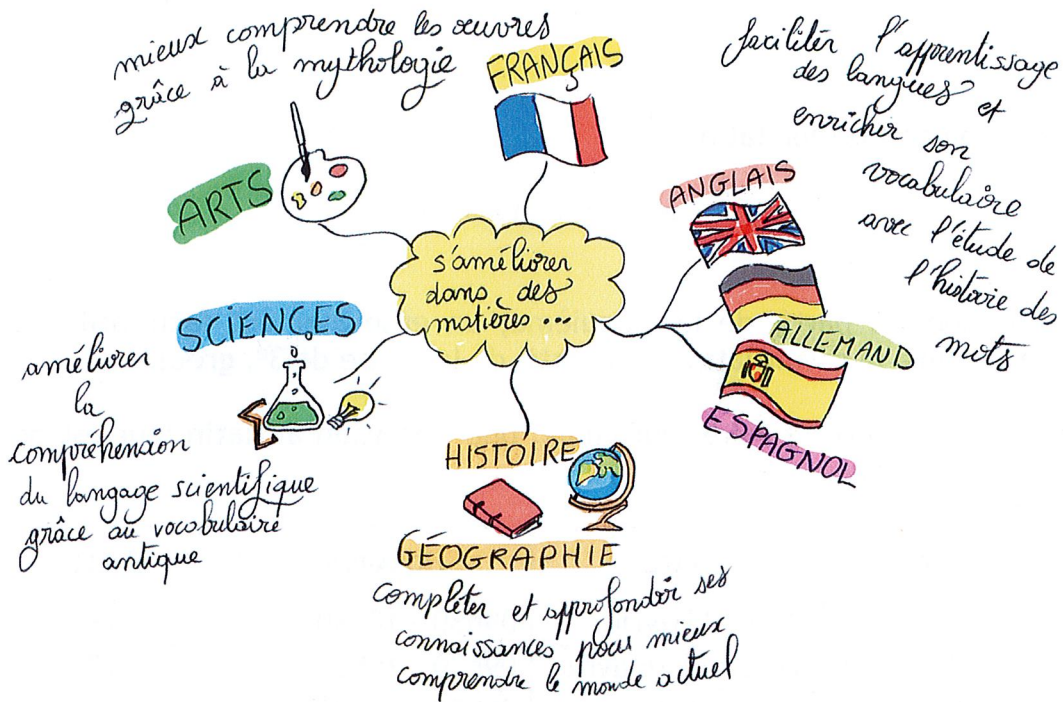
Contrairement aux autres matières, le latin est une discipline qui n'est pas obligatoire dans la scolarité des élèves : elle est librement choisie par les familles qui le souhaitent.

À quel moment le choix se fait-il ?

L'option latin, qui commence en 5^e, est choisie en fin d'année de 6^e. Vous recevrez bientôt la **fiche d'orientation** de votre enfant : c'est sur ce document que vous devrez indiquer votre décision concernant le latin (il suffira de cocher la case correspondante).

Quels éléments prendre en compte pour vous décider ?

- Quelques atouts et intérêts de cette discipline :



- Les contraintes :

Comme toute discipline, le latin exige du sérieux et du travail qui, s'il n'imposera aucune surcharge, devra cependant être régulier. Ainsi le choix de cette option n'est pas conseillé, *a priori*, à un élève qui aurait de grandes difficultés scolaires ; les centres d'intérêt de l'élève peuvent cependant l'inciter à se tourner vers cette discipline.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Les horaires sont les suivants :
 - 1 heure par semaine en 5^e,
 - 2 heures par semaine en 4^e,
 - 2 heures par semaine en 3^e.
- Un élève inscrit à l'option « bilangue » peut aussi étudier le latin.
- En s'inscrivant à cette option, l'élève s'engage à la suivre jusqu'en fin de 3^e ; en revanche, il ne sera pas obligé de continuer au lycée.
- Au Diplôme National du Brevet, l'option latin suivie par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.